



LA VIOLENCE SEXUELLE PENDANT ET APRES LES CONFLITS

16 DAYS OF ACTIVISM AGAINST GENDER-BASED VIOLENCE
16 DÍAS DE ACTIVISMO CONTRA LA VIOLENCIA DE GÉNERO
16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE
25 NOV - 10 DEC <http://16dayscwgj.rutgers.edu>



« Ce crime, dans sa destruction totale de l'individu et la façon omniprésente par laquelle il sape les perspectives de paix et de développement, jette une ombre immense sur notre humanité collective. »

Déclaration de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Bangura, au débat ouvert du Conseil de sécurité sur la violence sexuelle liée aux les conflits, Avril 2014.

Au cours des dernières années, la question de la violence sexuelle liée aux conflits fait de plus en plus partie de la psyché des États, de la société civile et des institutions de justice internationale. En 1998, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) a rendu le viol, qui est une forme de violence sexuelle lors des conflits un crime de guerre, et reconnaît d'autres formes de violence sexuelle comme étant des crimes individuels qui peuvent être poursuivis en justice.



La majorité des auteurs de ces crimes étant des hommes, les femmes et les filles sont souvent les victimes et survivantes principales de violence sexuelle.

Les hommes et les garçons sont aussi victimes de violence sexuelle dans les conflits, mais cette violence là est encore plus tabou et il y a donc moins d'information concernant le nombre d'hommes qui sont directement touchés par la violence sexuelle en périodes de conflits. Les femmes et les filles sont considérées, dans ces cas là, comme des « biens » et des « instruments de guerre ». La violence perpétuée contre elles sert à humilier, dégrader et briser les liens familiaux et communautaires, ce qui diminue leurs capacités à faire face à l'opposition. Les hommes sont également violés sexuellement afin de les humilier et de remettre en question publiquement leur virilité et leur masculinité. En cas de conflit et de crise, la violence contre les femmes augmente. Le viol est l'une des formes les plus répandues de violence sexuelle utilisée comme une arme de guerre, alors que la mutilation génitale, l'esclavage sexuel par l'enlèvement ou le « mariage » forcé, et les grossesses et stérilisations forcées sont utilisés pour dominer les femmes et, par extension, leurs communautés.

Créez des lieux sûrs

Si votre organisation a une expérience des conseils aux survivants de violence, préparez des formations pour que d'autres se familiarisent avec les protocoles de conseil voulus, les ressources médicales et juridiques disponibles, la confidentialité, le recueil de preuves et de témoignages, et la sensibilité à l'égard des survivants.

Militez

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté des résolutions (1325, 1820, 1888, 1889, 1960, et 2106) concernant les femmes, la paix et la sécurité, et les gouvernements doivent prendre des engagements pour les mettre en œuvre. Plaider en faveur de la participation des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux sur les questions de paix et de sécurité. Encourager les responsables politiques à ce que combattre la violence sexuelle dans les conflits soit une priorité, et à soutenir les mécanismes de prévention, de protection et de justice locales, nationales, et internationales.

La structure patriarcale encourage et soutient des manifestations insidieuses de tradition, de culture et de socialisation des femmes et des hommes, basées sur des normes de genre et des stéréotypes. Cette structure crée une vision de la justice qui permet à certains actes de violence d'être considérés comme acceptables ou même naturels. Les normes de genre basés sur un système patriarcal qui sépare le masculin et le féminin, le domaine public et le domaine privé, les droits collectifs et les droits individuels encourage les femmes à être considérées comme la propriété des hommes, dont la place est à la maison, loin des espaces politiques, sociaux et économiques.



Quand la femme s'aventure hors de la maison, les normes traditionnelles de genre les accusent de contrecarrer leurs obligations à la famille, et invitent ouvertement les hommes à les harceler et les agresser en public.

Surtout en temps de conflit, de répression ou de bouleversement politique, les hommes et les femmes - particulièrement les femmes défenseurs des droits humains (FDDH) - sont prédisposés à la violence sexuelle.

Center for Women's Global Leadership
Rutgers, The State University of New Jersey
<http://cwgl.rutgers.edu>

L'impunité pour les violences sexuelles commises avant, pendant et après les conflits est très répandue. La lutte contre la violence sexuelle dans les conflits nécessite que les États et les acteurs non-étatiques soient tenus responsables de leurs actes. Les programmes du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la CEDEF concernant les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que certains plans d'action régionaux et locaux, certaines politiques d'états et autres législations soutiennent multiples tentatives de mettre fin à la violence sexuelle. Par le principe de « diligence raisonnable », les États sont tenus de protéger et de se battre contre les violences sexuelles, de poursuivre ses auteurs en justice, et de fournir secours et soutien aux survivants. Les acteurs étatiques et les acteurs non-étatiques peuvent être poursuivis en justice selon certaines lois nationales et mécanismes régionaux s'ils existent ; selon la Cour pénale internationale ; et selon les principes de la CEDEF.

Engagez les hommes et garçons

Les hommes et les garçons qui croient dans l'égalité des sexes sont des alliés importants dans l'activisme destiné à mettre fin à la violence de genre dans les conflits. Invitez des hommes et des garçons que vous connaissez à assister avec vous à un événement de la Campagne des 16 Jours et demandez-leur de vous faire part de leurs idées pour engager davantage d'hommes et de garçons à contribuer à mettre fin à la violence.

Historiquement, la guerre a été perçue comme une mêlée générale, au cours de laquelle les civils sont très susceptibles d'être blessés, et au cours de laquelle les hommes et les garçons, qui en sont les principaux combattants, croient qu'ils ont droit à tout ce qu'ils peuvent dominer, comme s'ils faisaient hommage à leur masculinité en faisant la guerre. Cela sert à justifier la

violence sexuelle contre les femmes, les enfants et les hommes. Pourquoi ? Parce que viol et les autres formes de violence sexuelle sont une question de domination : les utiliser pendant les conflits est un autre moyen de contrôler et détruire « l'ennemi ».



Toutefois, nous devons reconnaître que la violence sexuelle se produit aussi pendant des périodes relativement pacifiques, et que leur probabilité augmente lors des conflits en raison de la perturbation des éléments institutionnels et structurels qui maintiennent l'ordre et l'apparence de l'autorité de la loi et de la gouvernance.

Les mécanismes internationaux tels que la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU préconisent et soutiennent l'inclusion des perspectives des femmes, ainsi que leur participation aux processus et organismes pendant et après les conflits, y compris lorsqu'il s'agit de prévention des conflits, de processus de paix et de transition, des missions et envoyés chargés du maintien de la paix, des organismes de prise de décision en fin de conflit tels que les assemblées locales, des cabinets nationaux, et ainsi de suite. Cela dit, les causes profondes de conflits potentiels, qui sont souvent de nature économique et sociale, doivent être abordées de façon holistique, mettant davantage l'accent sur une culture de paix, de démilitarisation, d'égalité des sexes et de renforcement des droits économiques et sociaux pour tous.

Faites passer le mot

Invitez les médias à parler de vos activités et demandez-leur de soulever le problème de la violence sexuelle liée aux conflits dans leurs reportages. Donnez aux journalistes des indications pour rendre compte de violations avec tact et ne pas traumatiser davantage les survivants ou les mettre plus en danger. Utilisez vos sites de médias sociaux pour communiquer des renseignements sur des actions possibles. Suivez des organisations actives dans les médias sociaux.

Ressources

Organisations

- The International Campaign to Stop Rape & Gender Violence: <http://www.stoprapeinconflict.org>
- MenEngage Alliance: <http://www.menengage.org>
- White Ribbon Campaign: <http://www.whiteribbon.ca>
- Women Under Siege Project: <http://www.womenundersiegeproject.org>

Publications pertinentes

- Nobel Women's Initiative. (2011) *War on Women: Time for Action to End Sexual Violence in Conflict*. http://www.nobelwomensinitiative.org/wp-content/archive/stories/Conference_Ottawa_Women_Forging_a_New_Security/war-on-women-web.pdf
- Stop Rape Now. UN Action Against Sexual Violence in Conflict: <http://www.stoprapenow.org/advocacy-resources>
- UN Women - Security Council Resolutions on Women, Peace, and Security: <http://www.unwomen.org/en/how-we-work/intergovernmental-support/major-resolutions/security-council>
- Women Peacemakers Program (2010) *Together for Transformation: Men Masculinities and Peacebuilding*: <https://www.womenpeacemakersprogram.org/assets/CMS/Resources/Reports/May-24-2010.pdf>